

Agent de sûreté intervenant dans les transports en commun multimodaux

RNCP34648 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	344t, 344
Formacode(s)	31854, 42803
Code(s) ROME	K2503
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	29/05/2020
Date d'échéance	29/05/2023

Certificateur(s)

REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS · SIRET : 77566343801096

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Les agents de sûreté RATP interviennent sur les différents modes de transport en commun ferré et routier de l'entreprise à savoir : autobus, métro, RER et tramway.

L'agent de sûreté assure un service attentionné auprès des voyageurs des transports en commun (autobus, métros, trains, tramways), tout en gardant une capacité d'intervention en cas d'incidents. Il/elle travaille en équipe.

ACTIVITÉS VISÉES

Sécuriser les voyageurs, le personnel, les espaces et les biens de l'entreprise

Intervenir lors de situations à risques ou terroristes

Prévenir les actes d'incivilités

Contribuer à la lutte contre la fraude

Conseiller les voyageurs

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Sécuriser les voyageurs, le personnel, les espaces et les biens de l'entreprise : il/elle intervient en amont lors de situations conflictuelles et dégradées, il /elle adopte une attitude sécurisante et rassurante pour les voyageurs

Intervenir lors de situations à risque ou de menace terroriste : il/elle éloigne les voyageurs de la zone ou des objets/personnes suspect(e)s identifié(e) s, en fonction de la situation il/elle appréhende ou neutralise

l'auteur des faits, il/elle porte secours aux voyageurs et assiste les forces de sécurité, les pompiers et les agents de l'entreprise

Prévenir les actes d'incivilités et contribuer à la lutte contre la fraude : il/elle dissuade des actes d'incivilité sur les réseaux de transport par sa présence (visible et rassurante), il/elle explique les règles du savoir voyager aux clients, il/elle fait respecter la réglementation, il/elle établit par procès-verbal les infractions

Conseiller les voyageurs : il /elle explique le fonctionnement du réseau de transport, il/elle accompagne les voyageurs à l'utilisation des équipements dans les différents modes de transport, il/elle oriente la clientèle sur ses modes de déplacement, ses itinéraires et ses services.

Blocs de compétences

RNCP34648BC01 — Sécuriser les voyageurs, le personnel et les biens de l'entreprise

LISTE DE COMPÉTENCES

Observer son environnement de travail
Observer les situations anormales et les comportements atypiques
Observer les échanges (verbaux et non verbaux) entre les acteurs internes et externes en charge de la maîtrise des lieux et les contrevenants
Identifier les équipements qui concourent à la sécurité des biens et des personnes
Observer les équipements de sécurité (signal d'alarme, caméras, extincteurs) et le matériel de transport sur le(s) réseau(x)
Repérer les éventuels dysfonctionnements.
Communiquer avec les différents acteurs
Communiquer avec les acteurs internes et externes en charge de la maîtrise des lieux pour sécuriser les voyageurs sur le(s) réseau(x)
Communiquer au centre opérationnel (PC Sécurité) les éventuels dysfonctionnements ou situations anormales constatés ainsi que les comportements atypiques
Communiquer avec son équipe en situations opérationnelles.
Evaluer les risques et appliquer les procédures
Gérer le risque pour préserver l'intégrité physique des acteurs.
Appliquer les procédures de sécurité
Appliquer et utiliser les codes de communication non verbale en situation de contrôle

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation écrite : QCM - Evaluation pratique - Mise en situation lors d'une simulation où le stagiaire devra appliquer les procédures lors de situations :

- Poursuite d'un individu sur le réseau de transport ferré
- Aide à l'évacuation d'un moyen de transport.
- Respect des procédures de sécurité ferroviaire

RNCP34648BC02 — Intervenir lors de situations à risques ou terroristes

LISTE DE COMPÉTENCES

Intervenir en respectant les schémas tactiques
Se conformer aux ordres du centre opérationnel (PC Sécurité)
Utiliser les moyens de communication mis à disposition (Portatif radio, Téléphone cellulaire...)
Analyser la situation en temps réel
Identifier son rôle au sein de l'équipe lors de l'intervention
Appliquer le schéma tactique d'interpellation par rapport à la situation
Respecter les techniques d'intervention en fonction du contexte environnemental et situationnel
Déstabiliser le schéma d'action des auteurs des faits
Maîtriser la personne : Appliquer les techniques d'intervention à main nue ou avec un agrès
Réduire les risques pour l'équipe primo intervenante et limiter le nombre de victimes
Utiliser les agrès (tonfa, bâton télescopique, arme à feu) en les manipulant en toute sécurité en fonction de la situation
Assurer la protection de l'individu interpellé

Conduire un individu devant un Officier de Police Judiciaire ou le remettre à un effectif de Police
Porter assistance aux personnes blessées
Connaître et maîtriser les gestes de premiers secours
Intégrer les conduites à tenir lors de blessures par balles et/ou par arme blanche
Assimiler le fonctionnement du matériel de secourisme spécifique aux équipes de sûreté (pansement compressif, garrot tourniquet)
Secourir en cas de nombreuses victimes
Savoir gérer un incident en accompagnant et en soutenant les victimes
Rédiger un rapport factuel sur une situation opérationnelle en vue d'un traitement juridique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Examen théorique : QCM - Examen pratique - Evaluation pratique lors de mises en situation professionnelle
La mise en situation se déroulera lors d'une simulation avec un client et/ou contrevenant lors de situations :

- Informations voyageurs.
- Infractions tarifaires (sans titre de transport...)
- Infractions comportementales (fumeur, pieds banquette...)
- Infractions de droit commun (violence, dégradation...).

En disposant :

- des agrès opérationnels.
- des outils de communication.
- des outils de verbalisation.

Examen pratique (2 heures)

Le stagiaire devra rédiger un rapport à partir de l'analyse d'une vidéo.

RNCP34648BC03 — Prévenir les actes d'incivilités et contribuer à la lutte contre la fraude

LISTE DE COMPÉTENCES

Appliquer en équipe une posture proactive d'observation et de vigilance
Réaliser des missions de sécurisation au sein des réseaux de transport multimodaux (ferré et routier)
Diminuer le sentiment d'insécurité par la présence visible et rassurante des équipes
Prévenir et lutter contre la fraude par une présence visible sur les réseaux
Appliquer les consignes de sensibilisation à la validation du titre de transport en direction de la clientèle.
Lutter contre les nuisances (quêteurs, musiciens, toxicomanes, vendeurs à la sauvette, fumeurs...)
Participer à des opérations d'incitation à la validation des titres de transports.
Effectuer des activités de contrôle dans les espaces (au niveau des appareils de validation, aux sorties ...)
Contrôler les titres de transport en respectant les règles de déontologie
S'assurer de la validité des titres de transport
Qualifier l'infraction constatée
Proposer une transaction financière quand le cadre légal le permet
Rédiger un procès-verbal

MODALITÉS D'ÉVALUATION

QCM + Evaluation pratique lors de mises en situation professionnelle

La mise en situation se déroulera dans un bus ou sur le réseau ferré lors d'une simulation avec un client et/ou contrevenant lors de situations :

- Informations voyageurs.
- Infractions tarifaires (sans titre de transport...)
- Infractions comportementales (fumeur, pieds banquette...)
- Infractions de droit commun (violence, dégradation...).

En disposant :

- des agrès opérationnels.
- des outils de communication.
- des outils de verbalisation.

RNCP34648BC04 — Conseiller les voyageurs

LISTE DE COMPÉTENCES

- Identifier les besoins des clients en fonction de leur demande
- Se présenter en tenue ou avec un signe distinctif et décliner sa fonction
- S'adresser de manière similaire à chaque client en vue de satisfaire leurs demandes
- Adopter une posture commerciale proactive afin de rendre accessible les services proposés par l'entreprise
- Utiliser des plans et cartes physiques ou numériques
- Concevoir un itinéraire personnalisé comportant les solutions disponibles
- Diriger les clients vers les itinéraires ou les services qui correspondent à leurs besoins
- Faciliter le parcours des clients en situation de handicap par la présence, les conseils et le soutien

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Entreprises de transport en commun, de taille intermédiaire ou grande

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Agent de sûreté dans les transports en commun

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'agent de sûreté est assermenté et agréé. L'assermentation permet l'exercice de certains pouvoirs de police judiciaire, accordés par la loi à certains fonctionnaires et agents des administrations et services publics pour constater et réprimer des infractions. Les agents assermentés exercent ce pouvoir encadré par la police des transports (Code des transports, arrêtés). En vertu de l'article 28 du CPP les agents des services publics, parmi lesquels se trouvent les agents de sûreté assermentés, exercent les pouvoirs délégués dans les conditions et dans les limites fixées par des lois spéciales.

Les pouvoirs des agents de la RATP assermentés découlent notamment des articles L.2241-1 à 11 du Code des transports.

L'agrément est une procédure légale qui donne aux agents de sûreté assermentés à la police des transports, la compétence pour relever l'identité et l'adresse d'un contrevenant à partir d'un document probant lors de la rédaction d'un Procès-Verbal d'Infraction.

Cette procédure est prévue à l'article L.2241-2 du Code des transports (qui fait un renvoi à l'article 529-4 du Code de procédure pénale).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 700 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 576
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Titulaire du permis B ; Expérience professionnelle dans des emplois de filière sûreté et/ou en relation clientèle ; Casier judiciaire vierge (extrait n°3) ; autorisation préalable.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- Le responsable du centre de formation du département Sûreté ou son/sa représentant(e)
- Un agent (F/H) d'encadrement d'un centre de sûreté.
- Un agent de sûreté (F/H) expérimenté(e)
- Un(e) représentant(e) de la direction des ressources humaines
- Un(e) représentant(e) du ministère de l'Intérieur.

Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification dont professionnels qualifiés 80%

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury est composé par 5 personnes :

- Responsable du centre de formation du département Sûreté ou son/sa représentant(e)
- un agent (F/H) d'encadrement d'un centre de sûreté.
- un agent de sûreté (F/H) expérimenté(e)
- un(e) représentant(e) de la direction des ressources humaines
- un(e) représentant(e) du ministère de l'Intérieur

Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification dont professionnels qualifiés 80%

"

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	10 119 €
Selon la branche	7 140 € – 12 528 €
Prise en charge	Branches concernées
10 119 €	Valeur par défaut · 211 branches
12 528 €	Conseil des métiers RATP
7 140 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date de décision	29/05/2020
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	29/05/2023

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2019	24	0	100 %	—
2018	62	0	100 %	98 %

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP38033

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.ratp.fr/recrutement/offre/agentes-de-securite-ratp-plus-de-120-postes-a-pourvoir>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34648/>